

8. Les malades vivant au dehors, qui se divisent en deux catégories. Ceux de la première catégorie sont incapables de travailler; on leur paie leur solde entière et les allocations supplémentaires, moins la pension, c'est-à-dire qu'ils reçoivent à peu près la même paie que lorsqu'ils étaient au service. Ceux de la seconde catégorie se présentent périodiquement aux cliniques pour y subir leur traitement; ceux-là reçoivent une pension et, en outre, on leur verse un léger supplément pour les indemniser du temps que ces visites leur font perdre.

Vingt-deux sanatoria, les uns appartenant au ministère, les autres loués, reçoivent ses tuberculeux; deux autres seront incessamment ajoutés à ce nombre. Le ministère dirige également six hôpitaux non spécialisés; 50 à 60 autres hôpitaux reçoivent ses malades. Il possède un asile d'aliénés; les déments qui en sont éloignés sont placés, par les soins et aux frais du ministère, dans les asiles des différentes provinces.

Au 5 mars 1919, le ministère avait à sa charge 6,227 infirmes ou malades, y compris 1,547 tuberculeux, 548 aliénés, 85 paralytiques, 2,196 autres malades, logés dans les hôpitaux et 1,851 malades vivant en dehors. Le département fabrique les membres artificiels et autres appareils orthopédiques pour tous les militaires qui y ont droit et les entretient en bon état pendant toute la vie de l'infirmes; des dépôts orthopédiques, pour l'ajustage des appareils, existent dans toute l'étendue du pays. Le service de la Rééducation se subdivise en deux branches principales: dans l'une on apprend aux mutilés à s'habituer à leur infirmité, à se vêtir, à marcher, à manger, etc.; le ministère fournit le personnel et le matériel nécessaires à ce traitement, aussi bien dans ses propres hôpitaux que dans ceux administrés par le ministère de la milice. Chaque militaire libéré de l'armée canadienne, atteint d'une infirmité ou souffrant d'une blessure qui ne lui permet pas de se livrer à ses occupations d'avant-guerre, a le droit d'apprendre, gratuitement, un nouveau métier ou une profession de son choix, conforme à ses aptitudes. Au cours de cette période de rééducation, le ministère pourvoit aux besoins de sa famille. Cet enseignement spécial est donné dans les universités, collèges, écoles techniques et écoles d'agriculture de tout le Canada, mais six centres sont pourvus d'un matériel spécial et, d'autre part, maints industriels mettent leurs ateliers à la disposition des instructeurs qui font sur place les démonstrations pratiques, après avoir enseigné à l'école la partie théorique. Actuellement, cet enseignement porte sur environ 200 métiers et occupations. A l'exclusion des travaux individuels auxquels se livrent les hommes dans les hôpitaux ou dans les maisons de convalescence, au 7 mars 1919, 12,104 demandes d'apprentissage industriel avaient été reçues et 8,953 de ces postulants avaient été jugés en état d'apprendre un métier. Sur ce nombre, 2,778 avaient, à cette date, terminé leur apprentissage, 5,107 poursuivaient le leur et 1,068 avaient abandonné leurs études en cours.

Depuis l'armistice, le département a fait distribuer des questionnaires aux militaires de l'armée canadienne d'outre-mer en vue de s'enquérir de la région dans laquelle ils désirent se fixer, lorsqu'ils seront libérés, et à quel genre d'occupation ils ont l'intention de se livrer; de plus, il a envoyé des représentants en Europe afin d'informer les soldats canadiens des mesures adoptées par leur gouvernement pour favoriser leur retour à la vie civile. Au Canada, l'on s'efforce